

Ministère
de la Justice

Le procureur général de la République, dans une note à l'ordre du procureur de la République de Périgueux, indique que le procureur de la République de Périgueux a été nommé à la tête du bureau de la police judiciaire de Périgueux, dans lequel il sera chargé de l'enquête sur les faits de la mort de M. le docteur Charles de Gaulle.

*A M. le Président et à MM. les Membres du Tribunal
de Périgueux.*

MESSIEURS,

MZ 156

Il y aura dans quelques jours deux ans bien accomplis, que je découvris que j'étais victime d'une odieuse trame, ourdie dans ma propre habitation, par le nommé Charière, avocat à Périgueux, dont le but était de s'emparer de tout ce que je possédais.

Je fus enfin mis sur la voie de cet attentat, par des circonstances matérielles que j'ai déjà révélées à la justice.

C'est après m'avoir soustrait des sommes considérables, et après m'avoir réduit graduellement à un état de gêne, auquel j'avais, pour ainsi dire, fini par m'habituer, n'ayant jamais pu en découvrir la cause, que j'appris enfin que le nommé Charière se procurait des fonds à mon nom, par des engagemens qu'il faisait souscrire à un des membres de ma famille, qui avait toute ma confiance, et qui tenait mes livres et ma caisse. C'est après avoir réduit ma fortune à un état de marasme complet, et lorsqu'il ne fut, pour ainsi dire, plus possible de puiser à ma caisse, que le nommé Charière se décida à faire des emprunts, qu'il se proposait de me faire payer, puisqu'il les faisait à mon nom, et qu'il faisait souscrire des billets de commerce à la personne que j'ai déjà citée, qu'il avait corrompu, et à qui il faisait croire que les vols qu'il lui faisait commettre étaient purement dans son intérêt, et que lui, Charière, n'était que le dépositaire et le gardien des sommes qu'il se faisait remettre journallement. C'est après avoir découvert

LETTRE DE M. LE PRESIDENT — 1800

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

E.P.
HZ 156
C 0002859132

non-seulement les faits que je viens de faire connaître, mais une foule d'autres, que je me réserve de signaler à la justice, tels par exemple, que le vol d'une partie de mon argenterie de table, que je me décidai à porter une plainte en escroquerie contre le nommé Charière, avocat à Périgueux.

Cet homme a trouvé jusqu'à présent tous les moyens d'intrigues nécessaires pour entraver mes poursuites et mettre des obstacles qu'il croit insurmontables pour moi, et par lesquels il pense que je ne parviendrai jamais à faire connaître ses turpitudes à la justice.

C'est pourquoi, et pour en finir, que je me décide aujourd'hui à donner de la publicité à ces faits, après avoir, pendant deux ans, employé tous les moyens que la loi indique, pour parvenir à obtenir un jugement non-seulement pour les faits que je viens de citer, mais même pour le traduire devant le tribunal civil, et pour en obtenir de lui préalablement le paiement de la somme de 2,000 francs qu'il me doit, provenant d'articles de mon commerce que je lui ai vendus, lorsque j'étais loin de soupçonner son infâme conduite à mon égard.

C'est donc, je le répète, pour parvenir à entrer dans le sanctuaire de la justice, que je me décide à surmonter l'extrême répugnance que j'éprouve à renouveler le scandale dont le nommé Charière m'a rendu si cruellement et si impunément victime, que je me résigne à livrer à l'impression ces quelques mots, pour faire connaître celui que j'ai si souvent nommé, malgré le dégoût qu'il m'inspire.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

LAFONT, LIBRAIRE, à PÉRIGUEUX.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

LIMOGES. — IMPRIMERIE BARBOU.

